

7 octobre 2020

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 5 mai 2014: «Pour le maintien du Père Glôzu au Restaurant de l'Hôtel-de-Ville».

Rapport de M. Matthias Erhardt.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 5 mai 2014. Elle a été traitée en commission le 12 mai et le 17 novembre 2014, les 2 et 23 février et le 30 mars 2015, le 4 septembre 2017 et le 14 septembre 2020, sous la présidence de M^{mes} et MM. Sophie Courvoisier, Pierre Rumo, Morten Gisselbaek, Brigitte Studer, Hélène Ecuyer et Arnaud Moreillon. Les notes de séances ont été prises par M^{me} et MM. Tamara Saggini, Eliot Day, François Courvoisier, Vadim Horcik et Philippe Berger que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

Note du rapporteur: le rapport sur cette pétition avait été confié successivement à trois commissaires différents avant que le rapporteur actuel soit désigné lors de la séance de la commission du 14 septembre 2020. Le présent rapport se base donc pour l'essentiel sur une analyse des notes de séances.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 12 mai 2014

Audition de M. Jean-François Gaillard, pétitionnaire

M. Gaillard explique qu'ils ont réuni 2162 signatures. La demande est que le gérant actuel, M. Jean-Yves Glauser, surnommé le Père Glôzu, soit maintenu à l'Hôtel-de-Ville. M. Glauser a reçu sa résiliation de bail au 31 décembre 2014, il risque d'y avoir 24 personnes au chômage. Quant aux travaux dans la cuisine, il s'agit de travaux d'assainissement. Il ajoute que M^{me} Salerno n'a jamais répondu à leurs demandes.

Les commissaires posent différentes questions (ampleur d'une perte financière éventuelle, remarques ou recommandations de la part de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), projet de rénovation de M. Glauser) auxquelles M. Gaillard ne sait pas répondre.

Discussion et vote

Une commissaire propose de jeter un œil au bail pour connaître les droits et les pertes, avant toute autre audition.

D'autres commissaires proposent l'audition d'une personne du service de la Gérance immobilière municipale (GIM) respectivement de M^{me} Salerno.

Une commissaire va dans le même sens et ajoute qu'il faut le faire avant d'écouter M. Glauser.

Une autre commissaire voit les auditions dans le sens contraire.

Un commissaire se demande si tous les travaux sont indispensables, ou si selon les travaux prévus par M. Glauser, cela pourrait durer moins de deux ans. Il faut peut-être entendre M. Pagani à ce sujet.

Selon les informations d'un autre commissaire, les travaux indispensables pour l'hygiène coûteront autour de 500 000 francs. Il se demande si M. Glauser a prévu autre chose. Le projet de la Ville consisterait en une redistribution complète du dossier. Il ajoute que l'objet n'est pas encore formellement traité par la commission des travaux et des constructions.

Suite à la discussion, la présidente met au vote l'audition de M^{me} Salerno, ayant reçu au préalable les documents relatifs au bail. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Séance du 17 novembre 2014

Audition de M. Jean-Yves Glauser, gérant du Restaurant de l'Hôtel-de-Ville

Le président accueille M. Glauser et lui donne la parole. M. Glauser explique que depuis la résiliation du bail, il y a eu beaucoup de bruit et polémique autour de cette affaire. Il a été surpris par le projet proposé par la Ville: la rénovation totale du café, que l'on devrait plutôt appeler une transformation. Avec ses avocats, il a lu le cahier des charges des travaux. Le projet lui paraît aberrant compte tenu du lieu. Il y a certes des rénovations à faire, comme pour la cuisine entre autres. Il y a dix ans, il avait envoyé une proposition de rénovation de la cuisine avec un plan suite à la menace du service d'hygiène de la Ville. Il n'a reçu aucune nouvelle après la soumission du plan. Il a lui-même travaillé dans une cuisine et sait ce que cela signifie si le lieu n'est pas approprié. Des employés sont tombés malades des poumons. On lui a répondu qu'on ne pouvait rien faire, à part ouvrir les fenêtres. Actuellement, la ventilation fonctionne à petite vitesse, car elle a été mise en route ainsi. Par ailleurs, les hottes de ventilation sont trop étroites. A la fin du bail, il a été convoqué par la GIM et il s'est vu proposer son propre plan soumis il y a dix ans. Il était fâché et n'a pas apprécié.

Le projet prévoit de tout refaire: parquet à la place du carrelage, tenture murale, bar, décoration, électricité, etc. Le coût total s'élève à 2,7 millions de francs. D'autres exemples de restaurations à Genève ont prouvé comme le Parc des Eaux-Vives ou la Brasserie du Molard qu'ils ont complètement perdu leur cachet et ne fonctionnent plus. Il fait à lui seul le chiffre d'affaires du Parc des Eaux-Vives. Il a reçu du monde entier des messages de soutien pour l'Hôtel-de-Ville, que l'on appelle désormais communément celui du Père Glôzu.

Les travaux vont casser une atmosphère qui existe. Dans les autres grandes villes, on ne touche pas à certains endroits. Cela devrait être pareil ici. En outre, il est inquiet pour ses employés, dont certains ont vingt-huit ans d'ancienneté, et il va devoir les mettre au chômage. Pendant dix ans, la Ville n'a rien restauré sauf les toilettes en l'an 2000 et quelques travaux de bricolage. Récemment, la Ville a remplacé les frigos avec des appareils de si basse qualité qu'ils tombent souvent en panne ou ont des pièces qui se cassent, comme les tiroirs. Il a dû effectuer lui-même les travaux de nettoyage et de rafraîchissement de la peinture, ainsi que le changement des stores de la terrasse. Il a également fait tout le décor. C'est un investissement de taille. Il ne va pas devenir millionnaire, même s'il est là depuis trente ans.

Pour la cuisine, il a soumis une nouvelle proposition traitée à la commission des travaux et des constructions. Il s'engage à payer l'installation de cuisine en cassant le carrelage, pour un total d'environ 400 000 francs. Dans le cahier des charges des travaux de la Ville, il y a des choses impensables et inutiles et c'est ce qui rend le coût total des travaux exorbitant, ainsi que la durée d'un an bien trop longue. Il attend alors la délibération quant à sa proposition.

Les échanges qui suivent cet exposé portent notamment sur les différents types de travaux envisagés par le Conseil administratif et M. Glauser et les répercussions sur l'exploitation du restaurant.

Discussion

Les commissaires s'accordent sur le fait que le projet de la Ville et celui de M. Glauser (respectivement réfection complète des lieux et aménagements mineurs en cuisine pour les mettre aux normes) sont très différents. Le projet du Conseil administratif étant en ce moment traité par la commission des travaux et des constructions, la commission des pétitions décide de suspendre ses travaux en attendant de connaître le sort de cette proposition.

Séance du 2 février 2015

Discussion

Un commissaire, qui siège également à la commission des travaux et des constructions, explique que cette dernière s'est prononcée une dizaine de jours plus tôt et a refusé le crédit tel quel, qui prévoyait un montant de 2,7 millions de francs, pour diverses raisons: cela lui paraissait trop onéreux et le projet cassait l'esprit des lieux. En revanche, les besoins pour la condition et le système de ventilation n'étaient pas contestés. La commission des travaux et des constructions a estimé que le projet soumis ne permettait pas de distinguer ce qui était indispensable de ce qui pouvait être superflu. Il appartient désormais à la commission des pétitions de savoir quelles suites donner à cette affaire et à la demande, qui figurait dans la pétition, de maintenir M. Glauser dans les lieux. Enfin, la commission des travaux et des constructions aurait, quant à elle, apprécié que M. Glauser collabore avec la Ville dans la recherche d'une solution moins coûteuse. Il affirme que M^{me} Salerno est prête à entrer en matière pour discuter de la prise en charge de certains travaux par l'exploitant. Cela doit toutefois encore être confirmé en plénière.

Un commissaire remarque que ce scénario repose sur l'hypothèse de sa validation en plénière. En l'état actuel, il propose de suspendre l'étude de la pétition puisqu'elle se résume, pour l'instant, en un plébiscite pour M. Glauser *ad personam* et est déconnectée de l'actualité des travaux.

Une commissaire rappelle à la commission qu'il existe, dans le dossier de M. Glauser, un projet de rénovation à ses frais.

Selon un commissaire siégeant également à la commission des travaux et des constructions, cet élément a été largement discuté par cette commission.

Un commissaire vert affirme comprendre la proposition de suspension des travaux de la commission, mais que son parti est prêt au vote.

Le président demande aux commissaires s'ils sont disposés à voter immédiatement sur la pétition.

Par 7 non (2 S, 2 PLR, 2 UDC, 1 EàG) contre 5 oui (2 Ve, 1 PDC, 2 MCG) et 2 abstentions (EàG, PLR), le vote est refusé.

Séance du 23 février 2015

Un commissaire rappelle que la commission avait décidé de geler sa prise de position et son vote le temps que l'objet parallèle, à savoir le crédit de 2,7 millions de francs de la commission des travaux et des constructions, soit traité en plénière. Il propose de maintenir ce gel.

Sans opposition, la suspension des travaux est maintenue.

Séance du 23 mars 2015

Discussion

Un commissaire indique que, dans la mesure où les travaux ne vont pas se faire,¹ la Ville ne résiliera pas le bail, puisque la résiliation de ce dernier était conditionnée au début des travaux. Il estime que, quel que soit l'avis qu'on peut avoir sur le fond, il est tout à fait légitime de garder cette pétition gelée jusqu'à ce que de nouveaux travaux soient proposés.

Un autre commissaire est d'avis qu'il convient de remettre à l'ordre du jour cette pétition et propose, plutôt que de geler la pétition, de la réexaminer d'ici quelques mois.

Séance du 30 mars 2015

Discussion et vote

La présidente rappelle que, lors de la séance précédente, deux options s'étaient dessinées concernant la pétition sous revue. La première consistait à prendre acte du refus de la plénière de rénover le Restaurant de l'Hôtel-de-Ville et à geler la pétition jusqu'à ce que de nouveaux travaux soient projetés. La seconde consistait à rediscuter de la pétition à la suite de la décision de la séance plénière. Elle souligne que la commission n'avait pas tranché entre ces deux options, raison pour laquelle elle a remis la pétition sous revue à l'ordre du jour.

Elle ouvre ensuite la discussion. Un commissaire du Mouvement citoyens genevois estime qu'il est indispensable de savoir si M. Glauser dispose d'un bail ou d'un fermage. Il indique que les fermages sont terminés fin 2014, et que cela peut jouer un rôle prépondérant pour le maintien de M. Glauser au Restaurant de l'Hôtel-de-Ville.

Une autre commissaire du Mouvement citoyens genevois, après avoir marqué son désaccord, indique qu'il convient, en premier lieu, d'auditionner M^{me} Salerno, afin de savoir ce qu'elle compte faire du contrat de bail.

La présidente rappelle qu'il s'agit, en premier lieu, de décider s'il faut geler la pétition ou la voter immédiatement.

Un commissaire Vert souligne que la décision politique est maintenant entre les mains du Conseil administratif qui a toute latitude pour décider de l'avenir de

¹ Proposition du Conseil administratif du 29 janvier 2014 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 2 463 000 francs, soit: l'ouverture d'un crédit de 1 988 000 francs destiné à la rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville, situé 39, Grand-Rue, 1204 Genève, parcelle N° 4838, feuille 25, section Genève-Cité, l'ouverture d'un crédit de 475 000 francs destiné à l'équipement de la cuisine et du mobilier du nouveau café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville, situé 39, Grand-Rue, 1204 Genève, parcelle N° 4838, feuille 25, section Genève-Cité (PR-1062), refusée par le Conseil municipal lors de la séance du 18 mars 2015.

cet établissement. Il rappelle que M. Pagani, en séance plénière, a averti, suite au refus du crédit pour les travaux, que les services cantonaux se chargeront de fermer les lieux. En conséquence, il estime judicieux que la commission se prononce immédiatement sur la pétition, afin de donner une indication claire au Conseil administratif.

Un commissaire du Parti socialiste réitère son argument énoncé lors de la séance précédente, à savoir que la résiliation du bail est conditionnée au début des travaux. Il trouve en conséquence absurde de voter sur la pétition immédiatement, sachant qu'on ne sait pas si des travaux seront payés par l'actuel exploitant, moyennant une prolongation du bail pour amortir l'investissement, ou si le Conseil administratif va proposer un nouveau projet de rénovation. En conséquence, il propose de maintenir le gel de la pétition.

Une commissaire du Parti libéral-radical indique que son groupe rejoint cet avis.

Une commissaire d'Ensemble à gauche indique que son groupe rejoint également cet avis. Elle ajoute que, dans ce dossier, il ne faut pas seulement prendre en compte la situation du gérant, mais aussi celle de ses employé-e-s.

La présidente, en l'absence d'autres interventions, procède au vote sur le gel de la pétition, qui est accepté par 10 oui (1 UDC, 3 PLR, 1 PDC, 3 S, 2 EàG) contre 4 non (2 MCG, 2 Ve).

Séance du 4 septembre 2017

Discussion

Une commissaire explique que la pétition est gelée en attendant de connaître les travaux projetés pour l'établissement.

La présidente propose d'adresser un courrier à la magistrate afin de connaître les intentions du Conseil administratif et de planifier la suite des travaux en fonction de la réponse.

Séance du 14 septembre 2020

Discussion et vote

Le président demande aux commissaires comment ils souhaitent traiter cette ancienne pétition, et ce qu'il en a été de son traitement jusqu'à présent.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois indique que M. Jean-Yves Glauser, dit le Père Glôzu, avait été auditionné à l'époque, ainsi que M. Gaillard, le pétitionnaire.

Une commissaire du Parti libéral-radical rappelle que la pétition avait déjà été traitée dès 2014. Elle indique que la pétition avait été lancée suite à la demande de l'OCIRT d'effectuer des travaux dans les cuisines basses si celles-ci voulaient continuer à être utilisées. Il s'est ensuite avéré que ces travaux auraient exigé une rénovation générale de l'établissement, qui aurait coûté entre 4 et 5 millions de francs. Elle explique que face à ce coût, le Conseil municipal avait renoncé aux travaux, et que le restaurant a pu continuer à fonctionner en utilisant deux cuisines à la place de trois. Elle note que la pétition avait en son temps été gelée, car la commission attendait de voir ce qui se passerait avec les travaux, et rappelle qu'elle avait été mise plusieurs fois à l'ordre du jour, en 2014, 2015, 2017 et aujourd'hui.

Un commissaire Vert ajoute que le gel voté en mars 2015 avait été renouvelé en septembre 2017. Il relève qu'à ce moment-là, la présidente de la commission devait écrire au Conseil administratif pour savoir si le bail était menacé, et précise qu'on ne sait pas si cette lettre a été écrite, ni quelle réponse lui a été apportée.

Une commissaire du Parti socialiste indique que sur le site internet, le bail est toujours au nom du Père Glôzu et de sa femme. M. Glauser est depuis décédé et le bail a par conséquent dû aller à sa femme. Elle propose néanmoins de classer cette pétition, étant donné que le décès de l'intéressé rend sa demande caduque.

Le président note que cette pétition a effectivement un objet très précis, à savoir le maintien du Père Glôzu au Restaurant de l'Hôtel-de-Ville, comme l'indique son intitulé.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois relève que ce sont les héritiers, donc la veuve et le fils, qui ont succédé dans le bail, et que l'objectif de la pétition serait dès lors de les maintenir eux dans l'établissement.

Une commissaire du Parti libéral-radical est d'accord avec ce constat, mais déclare que la pétition n'a plus de raison d'être, étant donné qu'il n'y a plus de travaux programmés dans l'établissement. Elle relève qu'à l'annonce de ces travaux, le côté émotionnel avait été grand, étant donné qu'il s'agit du seul bail sous gérance de la Ville qui lui rapporte, et considérablement qui plus est.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois note que si cette pétition avait été déposée c'est que le bail avait été résilié. Elle indique par conséquent qu'il convient tout d'abord de savoir où en est le bail et s'il a été remis en force, et dans un second temps d'écrire à M. Gomez ou de l'auditionner pour en savoir plus. Elle rappelle qu'à l'époque de nombreuses plaintes avaient été émises par des artisans, étant donné que M^{me} Salerno avait résilié des baux d'artisans.

Une commissaire du Parti socialiste estime que ce n'est ni le lieu ni le moment pour faire le procès de M^{me} Salerno ou pour savoir à qui reviendrait le bail. Elle propose donc le classement de la pétition, devenue caduque.

Le président soumet au vote cette proposition, à savoir le classement de la pétition, qui est accepté par 14 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 1 non (MCG).

Annexe: pétition P-324

P-324

PÉTITION

Pour le maintien du Père Glôzu au Restaurant de l'Hôtel-de-Ville

À l'attention du Conseil municipal de la Ville de Genève

Véritable vitrine de la vie genevoise, lieu incontournable en Vieille-Ville, le Restaurant de l'Hôtel-de-Ville est une **institution à Genève**, en Suisse et ailleurs dans le monde. Cette renommée est entièrement due au Père Glôzu, ambassadeur du terroir genevois.

M. Jean-Yves Glauser, dit le « Père Glôzu », exploite le Restaurant de l'Hôtel-de-Ville depuis 1984, sur la base d'un fermage puis par un bail renouvelable tacitement tous les 5 ans. **Depuis trente ans**, son épouse Sylvia et lui ont toujours entretenu les lieux et payé les divers travaux et transformations de leur poche.

En 2010, une demande de plans a été faite auprès d'un architecte, aux frais et à l'initiative de M. Jean-Yves Glauser, en vue de la rénovation des locaux. Un projet a ainsi été élaboré, prévoyant une fermeture d'une durée maximale de 4 mois pour une somme d'environ CHF 500'000.-

Les plans ont été transmis à la Gérance immobilière municipale (GIM) mais sont restés sans réponse dans un premier temps.

Puis, le bail de M. Jean-Yves Glauser a été résilié, pour fin 2012. Suite à quoi, M. Glauser a fait recours. La Ville a alors présenté les plans autrefois élaborés sur demande et aux frais de M. Glauser, les faisant passer pour des plans élaborés par le biais des services municipaux. Un crédit de près de CHF 2'700'000.- a été articulé, sur lequel la Commission des travaux doit statuer avant de le faire passer au vote devant le Conseil municipal de la Ville de Genève.

Madame Sandrine Salerno, maire de Genève et cheffe du Département des finances et du logement, n'a par ailleurs jamais pris contact avec M. Jean-Yves Glauser pour s'entretenir avec lui des solutions à envisager pour la rénovation de l'établissement.

Suite au recours et à une prolongation de bail de 2 ans en 2012, **le bail de M. Glauser prend fin au 31.12.2014.**

En trente ans, le Père Glôzu a contribué à **tripler le chiffre d'affaires** du restaurant, soit plusieurs millions. Il paie un loyer s'élevant à près de CHF 240'000.- par an, ce qui représenterait une perte considérable pour la Ville de Genève en cas de fermeture. Se déclarant ouvertement apolitique, M. Glauser accueille cependant dans son établissement des V.I.P. et des politiciens de tous partis confondus et il est à déplorer qu'aucun d'entre eux n'ait, jusqu'à présent, pris publiquement sa défense.

En 2008, M. Glauser et son épouse Sylvia ont également repris le Bar-Restaurant Navy-Syracuse, à la place du Bourg-de-Four, **contribuant largement à la vie de quartier** en Vieille-Ville. Véritable figure à Genève, le Père Glôzu fait régulièrement l'objet d'articles dans la presse, louant tant la sympathie du personnage que la qualité de sa cuisine.

Par ailleurs, la fermeture du Restaurant de l'Hôtel-de-Ville aurait pour conséquence le licenciement de **24 employés fidèles** qui devraient dès lors faire face au chômage.

Pour toutes les raisons qui précèdent, nous demandons le maintien du Père Glôzu au Restaurant de l'Hôtel-de-Ville.

Nous demandons également que M. Jean-Yves Glauser demeure prioritaire en cas de fermeture et de mise au concours de l'exploitation, pour autant que le cahier des charges lui convienne.

Nom, prénom	Lieu de domicile	Signature

À renvoyer à l'adresse :

« Comité pour le maintien du Père Glôzu au Restaurant de l'Hôtel-de-Ville »
c/o M. Jean-François Gaillard, président
Case postale 31
1211 Genève 21